



Les petites chaînes payantes veulent compter dans la réforme audiovisuelle

Les « petites » chaînes veulent faire entendre leur voix dans le cadre de la future loi audiovisuelle. L'ACCeS (Association des chaînes conventionnées éditrices de services), regroupant environ 35 chaînes payantes du câble et satellite (*) comme AB1, Bein Sports, les chaînes de Canal, Disney Channel, OCS, etc., veut profiter de la prochaine réforme pour réclamer un assouplissement des règles.

« Il y a urgence, estime **Richard Maroko**, président de l'association et directeur de Mediawan Thematics. Beaucoup de chaînes payantes sont de petites chaînes. Une cinquantaine ont déjà disparu depuis 2015. Or, celles-ci contribuent au financement de l'écosystème français. » Les chaînes payantes thématiques (hors Canal, donc) représentent, en effet, une centaine de millions d'euros d'investissements dans l'audiovisuel et le cinéma, davantage que les chaînes TNT (hors historiques).

La grande majorité des chaînes payantes souffrent du recul des recettes publicitaires, alors qu'en face, « les redevances versées par les distributeurs [les opérateurs télécoms et Canal, NDLR], représentant 80 % des revenus, sont en baisse, entraînées par la chute des prix des forfaits télécoms, dit **Richard Maroko**. En outre, la concurrence de Netflix, Amazon, Disney+, etc. va de plus en plus peser. » Ensemble, ces chaînes payantes affichent une perte d'exploitation 75,6 millions en 2017, selon le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Certes, il s'agit d'une nette amélioration par rapport à 2016, mais le résultat est toujours dans le rouge.

Les mêmes quotas que TF1

Pour reprendre leur place auprès des distributeurs et des consommateurs, l'ACCeS fait du « lobbying » auprès des pouvoirs publics afin que des règles différenciées leur enlèvent « les boulets que nous avons au pied actuellement », dit Muriel Guidoni, la déléguée générale ACCeS. « Nous sommes tenus aux mêmes quotas de diffusion d'oeuvres françaises et européennes que TF1 ou M6, alors que nos chaînes sont fragiles pour la plupart, regrette **Richard Maroko**. C'est contre-productif dans le cas d'une chaîne par exemple consacrée au fantastique ou aux mangas. En outre, il est souvent difficile d'accéder aux oeuvres françaises que les grands groupes gardent souvent pour leurs petites chaînes TNT. »

Sur les obligations d'investissement dans la production (définies par un pourcentage de chiffre d'affaires), l'ACCeS souhaite que celles-ci prennent en compte des seuils de revenu des chaînes (au moins 10 millions d'euros). Elle voudrait que le CSA puisse avoir plus de marges de manoeuvre sur les conventions des chaînes, pour mieux les adapter aux différents profils.

Le CSA en faveur d'obligations différentes par le passé

Parallèlement, les chaînes payantes ont des demandes alignées sur leurs grandes soeurs gratuites sur l'ouverture de nouveaux secteurs à la publicité, etc. Même si, en revanche, elles sont plutôt en défaveur de la rémunération des chaînes gratuites de la part des opérateurs.

Ont-elles une chance d'être entendues ? Ces chaînes payantes pèsent relativement peu (12,1 % d'audience) et ne sont sans doute pas la priorité du gouvernement, alors que la réforme audiovisuelle s'annonce déjà très large. « Il y a sans doute aussi une crainte que l'on ouvre une porte sur la fin des quotas, ce qui n'est absolument pas notre objectif », admet **Richard Maroko**. Cependant, elles ont déjà eu un soutien par le passé du CSA, qui s'est exprimé en faveur d'obligations différenciées.